

---

**Révision de l'ombudsman d'une plainte à propos d'une entrevue accordée à l'émission *RDI économie* par le professeur Luc Godbout, chercheur à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, le 30 avril 2012.**

## LA PLAINTE

La plainte de M. Cory Verbauwheide porte sur une entrevue accordée le 30 avril 2012 à l'émission *RDI économie* par le professeur Luc Godbout<sup>1</sup>, chercheur à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke. M. Verbauwheide estime que le point de vue présenté par M. Godbout était partial et qu'on aurait dû lui opposer un point de vue divergent.

Comme preuve de la partialité de M. Godbout, le plaignant soutient que le professeur fait partie des « lucides », du nom qu'on désigne les signataires du manifeste intitulé *Pour un Québec lucide*, publié en 2005 par une douzaine de personnalités québécoises de tous horizons. M. Verbauwheide ajoute que les « lucides » sont « idéologiquement pour un plus petit État », et qu'en conséquence Radio-Canada a erré en présentant M. Godbout « comme quelqu'un de neutre ». Et il conclut en ces termes :

« (...) il serait peut-être temps que le diffuseur public qu'est Radio-Canada, qui je vous le rappelle a un mandat de diffuser de l'information objective et neutre dans l'intérêt public, songe à demander à des économistes hétérodoxes ce qu'ils en pensent, plutôt que de se fier aveuglément à quelques célébrités qui affirment **expliquer** la situation. »

## LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

C'est M. André Dallaire, du service du Traitement des plaintes de Radio-Canada, qui a répondu au nom de la direction de l'Information. Il explique que depuis le début du conflit entre le gouvernement et les étudiants, Radio-Canada s'est efforcée « d'offrir la couverture la plus large possible et de permettre à tous les points de vue de s'exprimer sur le sujet ». Il ajoute :

« Cependant, il n'est pas réaliste d'espérer que le temps d'antenne consacré à tel ou tel intervenant (...) soit réparti de façon égale dans chaque bulletin de nouvelles ou chaque émission d'affaires publiques ou d'actualités. (...) Il est important d'examiner une couverture comme celle-là de façon globale : sur l'ensemble d'une journée, d'une semaine, ou même sur l'ensemble de la durée du conflit, un peu à l'exemple de ce qui se fait en période électorale (...) »

---

<sup>1</sup> [http://www.radio-canada.ca/audio-video/#urlMedia=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2012/RDI/2012-04-30\\_18\\_30\\_00\\_rdiecono\\_907\\_001\\_500.asx&pos=0](http://www.radio-canada.ca/audio-video/#urlMedia=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2012/RDI/2012-04-30_18_30_00_rdiecono_907_001_500.asx&pos=0)

M. Dallaire précise que pour juger de l'équilibre des points de vue, il faut aussi évaluer la couverture sur l'ensemble des plateformes (Radio, Télévision, Internet), des chaînes (premières et deuxième chaînes Radio et Télévision, RDI), et des émissions.

## LA RÉVISION<sup>2</sup>

Cette réponse n'a pas convaincu M. Verbauwhe. « J'ai pris bonne note, écrit-il, que le lendemain de l'envoi de ma plainte, un article est venu présenter » sur Radio-Canada.ca un point de vue contraire à celui de M. Godbout, mais « cette intervention était tardive et aura certainement eu beaucoup moins d'impact, n'ayant pas, sauf erreur, été diffusée à 18 h 30 à la télévision de Radio-Canada ».

Sont en cause, dans cette plainte, deux valeurs, l'équilibre et l'impartialité<sup>3</sup>, définies dans le chapitre d'introduction des *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de Radio-Canada, et deux normes qui touchent à *l'expression d'opinions*<sup>4</sup>, en particulier par les *invités et commentateurs*<sup>5</sup>. Les voici :

### « Équilibre

Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue.

Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont reflétés avec respect. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent.

Nous nous assurons également de présenter ces points de vue dans un délai raisonnable.

### Impartialité

Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public.

### Expression d'opinions

Nos émissions et nos diverses plateformes favorisent l'expression de perspectives ou de points de vue particuliers. Ce type de contenu enrichit le débat public sur les sujets de l'heure et en améliore la compréhension.

---

<sup>2</sup> Mandat de l'ombudsman : <http://blogues.radio-canada.ca/ombudsman/mandat>

<sup>3</sup> <http://cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

<sup>4</sup> <http://cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/opinion/>

<sup>5</sup> <http://cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/opinion/>

Lorsque nous diffusons des émissions, des segments d'émissions ou des contenus numériques qui présentent une opinion ou un point de vue unique, nous veillons à offrir une diversité de perspectives sur le sujet à l'échelle du réseau ou de la plateforme concernée, et ce, dans un délai opportun.

Quand nous choisissons de présenter un point de vue particulier :

- Il doit être clairement identifié.
- Il ne doit pas déformer d'autres points de vue.

En vertu du principe d'impartialité qui fait partie de nos valeurs, les membres du personnel de l'Information ne peuvent exprimer leurs opinions personnelles sur des sujets controversés, et ce, sur l'ensemble de nos plateformes.

#### **Invités et commentateurs**

Radio-Canada offre dans ses émissions toute une gamme de commentaires et d'opinions sur des sujets importants.

L'équilibre est atteint, avec le temps, grâce à la présentation de perspectives et de points de vue multiples qui reflètent une diversité d'opinions.

Afin que le public puisse pleinement comprendre le point de vue d'un invité ou d'un commentateur, il est important de mentionner ses liens d'association ou d'affiliation, ou encore, ses intérêts particuliers. »

Le plaignant remet en cause l'impartialité du professeur Godbout, estimant qu'il est identifié au courant des « lucides », ce qui le discréditerait en tant qu'expert « neutre ». Pour fin de contexte, je rappelle que la publication en octobre 2005 du manifeste *Pour un Québec lucide* a appelé en réplique la publication deux semaines plus tard d'un autre manifeste intitulé, celui-là, *Pour un Québec solidaire*. Je précise que le professeur Godbout n'est pas un des 12 signataires du manifeste *Pour un Québec lucide*, et qu'il s'est engagé dans le débat provoqué par ce manifeste en dirigeant un ouvrage collectif intitulé *Agir maintenant pour le Québec de demain*. Cet ouvrage présente les points de vue des tenants des deux manifestes et tente de dégager des avenues pour l'avenir en matière de gestion des finances publiques. J'ai vérifié auprès de M. Godbout pour savoir si lui-même s'identifiait au courant des « lucides ». Il m'a expliqué que s'il lui arrivait d'être étiqueté « lucide » parce qu'il en fréquentait plusieurs, lui ne s'était jamais réclamé de cette mouvance. « Je suis, a-t-il dit, pour la prospérité du Québec à travers le développement social. »

On aurait peut-être pu rappeler l'implication de M. Godbout dans le débat entre « lucides » et « solidaires » pour satisfaire à la norme sur les invités et commentateurs qui demande de mentionner leurs « liens d'association » ou leurs « intérêts particuliers ». Mais c'est surtout son expertise qu'il convenait de souligner, ce qui a été

fait. D'ailleurs, rien n'indique à ce jour que les chiffres présentés dans cette entrevue par le professeur Godbout soient erronés, les reproches que certains lui ont faits portant plutôt sur leur caractère incomplet et sélectif.

La valeur d'impartialité des NPJ dit que le jugement professionnel des journalistes de Radio-Canada « se fonde sur des faits et sur l'expertise ». L'analyse de M. Godbout, proposée par le journaliste et animateur de l'émission *RDI économie*, Gérald Fillion, reposait bien sur des faits, soit les propositions de réforme du régime des prêts et bourses aux étudiants présentées en deux temps par le gouvernement québécois; elle se fondait aussi sur l'expertise, celle du professeur Godbout en fiscalité et en finances publiques étant établie et incontestable. La même valeur d'impartialité empêche les journalistes de Radio-Canada de défendre « un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public ». Dans l'entrevue de M. Godbout, menée par Gérald Fillion, rien ne permet de conclure que celui-ci a défendu le point de vue de son interlocuteur, point de vue qu'il a toujours présenté comme celui du professeur.

La valeur d'équilibre et les normes sur l'expression d'opinions et les invités et commentateurs demandent à Radio-Canada d'offrir une « diversité de perspectives », « un large éventail » de points de vue, dont des points de vue divergents lorsqu'il y a controverse, et ce, dans un délai raisonnable ou opportun. Les NPJ précisent que l'équilibre est atteint avec le temps « à l'échelle du réseau ou de la plateforme concernée ».

Le plaignant soutient qu'un seul point de vue divergent de celui de M. Godbout a été présenté. Il l'a été, dit-il, dans un article du 2 mai 2012 sur Radio-Canada.ca. On y reprenait la présentation de M. Godbout, en y opposant les opinions de MM. Philippe Hurteau et Simon Tremblay-Pepin, deux politologues associés à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), qui apportent beaucoup de nuances aux propos de M. Godbout sans pour autant nier ses calculs. Le plaignant ajoute que cet article seul ne peut assurer l'équilibre avec le point de vue de M. Godbout, un article sur le web ayant moins d'impact qu'une entrevue diffusée au RDI. Là-dessus, je dois dire que M. Verbauwheide a raison, en tout cas en ce qui concerne cet article précis.

Cela dit, M. Verbauwheide se trompe lorsqu'il soutient que seul l'article de Radio-Canada.ca a proposé un point de vue qui diverge de celui de M. Godbout. Immédiatement après la diffusion de l'entrevue du professeur Godbout à *RDI économie*, l'émission *24 heures en 60 minutes* du 30 avril<sup>6</sup>, elle aussi au RDI, recevait deux invités qui offraient d'autres points de vue sur la question des bonifications apportées au régime des prêts et bourses. L'un d'entre eux était M. Simon Tremblay-Pepin, de l'IRIS; le second, M. Youri Chassin, économiste à l'Institut économique de Montréal. L'entrevue, menée par l'animatrice Anne-Marie Dussault, a duré sept minutes, tout comme celle diffusée moins d'une heure plus tôt à l'émission *RDI économie* avec le professeur Godbout. À noter que l'émission *24 heures en 60 minutes*, qui s'adresse à un auditoire moins spécialisé, rejoint beaucoup plus d'auditeurs que l'émission *RDI économie*.

---

<sup>6</sup> [http://www.radio-canada.ca/emissions/24\\_heures\\_en\\_60\\_minutes/2011-2012/Entrevue.asp?idDoc=217940&autoPlay=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2012/RDI/2012-04-30\\_19\\_00\\_00\\_24h60m\\_911\\_001\\_800.asx](http://www.radio-canada.ca/emissions/24_heures_en_60_minutes/2011-2012/Entrevue.asp?idDoc=217940&autoPlay=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2012/RDI/2012-04-30_19_00_00_24h60m_911_001_800.asx)

Je rappellerai également que les offres de bonification du gouvernement ont été amplement discutées sur toutes les plateformes de Radio-Canada depuis leur présentation en deux temps par le gouvernement. Les émissions, autant à la radio qu'à la télévision, ont permis à la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, de les présenter et les défendre, et aux représentants des étudiants de les dénoncer. Des observateurs de tous horizons ont aussi été appelés régulièrement à les commenter.

En terminant, je me permettrai un commentaire plus général sur l'ensemble de la couverture du conflit qui oppose les associations étudiantes au gouvernement du Québec. Au moment où j'écris ces lignes, ce conflit, riche en rebondissements, en est à sa treizième semaine. C'est presque l'équivalent de deux campagnes électorales de suite en termes de durée et d'intensité.

À l'image des parties à ce conflit, les auditeurs de Radio-Canada entretiennent sur les questions en litige des positions très tranchées, des opinions très marquées. Chaque jour, le bureau de l'ombudsman reçoit des dizaines de plaintes d'auditeurs qui réagissent, souvent avec virulence, aux divers éléments de la couverture qu'en font les différentes chaînes et plateformes de Radio-Canada. Pour le même reportage, ou la même entrevue, certains auditeurs se plaindront d'un biais en faveur des étudiants, de leurs positions et porte-parole; d'autres, que les journalistes et intervieweurs les traitent au contraire avec partialité et irrespect.

J'ai déjà eu l'occasion de le souligner dans des révisions précédentes sur de tout autres sujets : les citoyens prennent connaissance et apprécient l'information qui leur est donnée à travers le prisme de leurs propres opinions et sensibilités, et il est normal que ce qui choque les uns réjouisse les autres. La vérité est souvent affaire de perception. C'est pourquoi il est si important d'examiner les griefs qui sont formulés à l'endroit de l'information en général et des journalistes en particulier à la lumière de balises très précises et très claires. En ce qui concerne Radio-Canada, ces balises se retrouvent codifiées dans ses *Normes et pratiques journalistiques*<sup>7</sup>. C'est une lecture que je recommande à tous ceux qui s'intéressent au travail journalistique.

## CONCLUSION

Radio-Canada n'a enfreint aucune de ses *Normes et pratiques journalistiques* en diffusant, le 30 avril 2012 dans l'émission *RDI économie*, le point de vue du professeur Luc Godbout sur les offres du gouvernement du Québec visant à bonifier le régime des prêts et bourses.

Pierre Tourangeau  
Ombudsman des Services français, Société Radio-Canada  
Le 9 mai 2012

---

<sup>7</sup> <http://cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>